

Degats sur le caveau familial

Par **DODODESGOUDES**, le 11/06/2009 à 22:18

Bonjour,

En rendant ma visite annuelle sur le tombeau de mon épouse, j'ai constaté des dégats importants (chute de la croix, surplombant la pierre tombale, qui a éclaté en morceaux et detruit des plaques, des vases etc..).

J'ai contitué un dossier auprès des services techniques du cimetière

A priori il semble que les dégats sont dus à la chute d'un gros paquet de neige provenant de l'arbre surplombant le tombeau au cours des tempêtes de cet hiver et ayant causé d'important dégats à d'autres tombes (gardiens dixit).

Je ne pense pas à un acte de vandalisme

Y a t'il une législation qui défini les responsabilités ?

Qui doit payer la remise en état.

Je pose cette question dans l'éventualité d'un litige avec l'administration du cimetière.

CORDIALEMENT

AA